



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. DPC :)/
Réf. NOVA : (corr. DU : L. Lahery) 09/PFD/1748216
Réf. CRMS : AA/BDG/IXL20374_658_Ixelles_156_fresque
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 23 -07- 2020

Objet : IXELLES. Chaussée d'Ixelles. 156.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la réalisation d'une fresque murale sur un mur latéral visible depuis l'espace public.

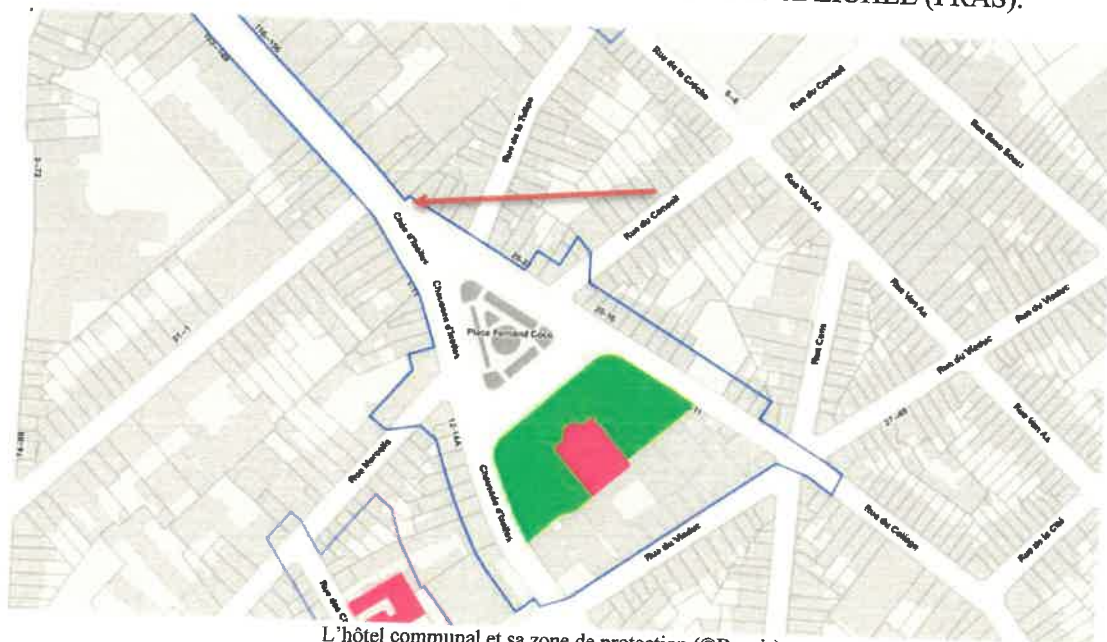
Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre courrier du 19/06/2020, reçu le 22/06/2020, nous vous communiquons *l'avis favorable et les remarques* formulés par notre Assemblée en sa séance du 15/07/2020.

CONTEXTE ET DEMANDE

Les façades de ce bien se trouvent dans la zone de protection de l'hôtel communal d'Ixelles, sis chaussée d'Ixelles, 168, dont certaines parties sont classées comme monument et dont le jardin est classé comme site. L'immeuble sur lequel porte la demande se situe en ZICHEE (PRAS).



L'hôtel communal et sa zone de protection (©Brugis)



Vue existante depuis la place Fernand Cocq (extr. de la demande)

La demande porte sur la réalisation d'une fresque, à l'initiative du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Ixelles, sur un mur latéral visible depuis l'espace public, se situant en léger débordement par rapport à l'alignement des maisons voisines et étant l'immeuble qui amorce le goulot de la chaussée d'Ixelles depuis la place Fernand Cocq. L'immeuble, sans intérêt patrimonial particulier, accueille un commerce au rez-de-chaussée et des appartements aux étages. Cette partie de pignon n'est ouverte qu'au rez-de-chaussée pour l'accès aux logements, le reste de l'élévation étant aveugle et recouverte d'un cimentage/enduit gris.

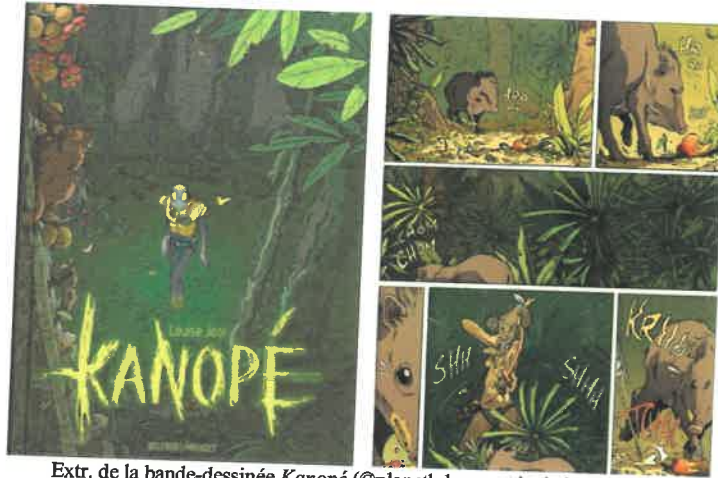


Vues de la situation existante et de la situation projetée (photomontage, extr. du dossier de demande)

La « fresque » serait réalisée de la manière suivante :

- préparation du mur (nettoyage, pose d'un primer),
- réalisation du décor lui-même (soit peinture acrylique, soit à l'huile) et finition par un enduit anti-tags. La scène, tirée de la bande-dessinée « Kanopé » de la dessinatrice Louise Joor,

mettrait en avant une image de bison, d'oiseaux avec l'héroïne en arrière-fond dans un décor de forêt amazonienne.



Extr. de la bande-dessinée *Kanopé* (©planetbd.com et bedetheque.com)

La réalisation de cette fresque s'inscrit dans un projet artistique de parcours de fresques de bandes dessinées initié par la Commune, mettant en avant des auteures de BD, dans un milieu traditionnellement masculin. Le projet vise à enrichir le patrimoine et à rendre la ville plus singulière et vivante, tout en réduisant les graffitis intempestifs.

AVIS

L'Assemblée émet un avis favorable, estimant que cette portion de mur en débord se prête à ce type de réalisation. Elle préconise cependant que la « fresque » se poursuive sur l'ensemble de l'élévation de ce mur en décrochement et que la scène s'étende dès lors également sur le rez-de-chaussée de ce pignon.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : M. Kreutz, H. Lelièvre, C. Vandersmissen, M. Badard, crms@urban.brussels
BUP-DU : L. Lahery, urban_avis.advies@urban.brussels ;